



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 6 octobre 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales « *Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.* »

PARTENARIATS EXTÉRIEURS

- 1-Approbation de la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)
- 2-Approbation de la convention d'attribution de subvention Fond Interministériel de Prévention et de la Délinquance (FIPD) 2022

SÉCURITÉS JURIDIQUES

- 3-Réforme des actes juridiques du Conseil municipal
- 4-Principe de lancement d'une procédure de délégation de service public pour externaliser les prestations de la crèche Farandole
- 5-Communication des rapports annuels d'activités dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à l'enlèvement des véhicules sur le territoire communal - exercices 2020-2021

COHÉSION ET RAYONNEMENT

- 6-Approbation du rapport annuel 2021 sur la mise en oeuvre de la Politique de la ville à Villeneuve-la-Garenne
- 7-Approbation du règlement de fonctionnement des différents établissements d'accueils de jeunes enfants
- 8-Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la Cité de l'emploi 2022 entre l'Etat et la ville de Villeneuve-la-Garenne
- 9-Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville et le musée du Louvre pour les années 2022-2023-2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 10-Autorisation de signer une promesse de vente au profit de Pitch promotion pour les parcelles cadastrées section F n°335, 379, 378p, 374p, 375p sises à Villeneuve-la-Garenne (92390), 21 avenue Jean Moulin et avenue Pierre de Coubertin
- 11-Approbation de la signature de la promesse de vente et de l'acte authentique de cession des lots de copropriété, sis à Villeneuve-la-Garenne, 11-17 avenue Marc Sangnier, parcelle cadastrée section N numéro 182
- 12-Appel à candidatures pour le projet de restaurant situé à la ferme Gallieni
- 13-Cession à titre onéreux de deux véhicules municipaux

RESSOURCES HUMAINES

14-Recrutement d'un agent contractuel sur le grade de technicien territorial au sein de la Direction aménagement territorial et cadre de vie

15-Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'attaché territorial au sein de la Direction des partenariats extérieurs et de l'évaluation des politiques publiques

16-Recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'attaché territorial au sein de la Direction des sécurités juridiques

17-Tableau des effectifs

18-Mandat spécial

FINANCES

19-Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

20-Adoption du règlement budgétaire et financier

21-Reversement de la taxe d'aménagement à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine

22-Approbation de la convention attributive de subvention au titre de la Cité de la jeunesse 2022 entre l'Etat et la ville de Villeneuve-la-Garenne

Date d'affichage :  1 OCT. 2022

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le  1 OCT. 2022



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.
